

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-014-12262/22/BM

■ Etude d'opportunité de développement d'un pôle d'excellence forêt-bois sur le territoire de Gardanne/Meyreuil - Approbation de l'avenant de prolongation de la convention initiale 27956

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 7 octobre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a accordé une subvention de 30000 € à l'Association FIBOIS SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour mener une étude d'opportunité de développement d'un pôle d'excellence forêt-bois sur le territoire de Gardanne/Meyreuil.

Cette étude consiste à préciser les possibilités d'implanter sur le territoire un véritable pôle forêt-bois centré sur :

- La valorisation des essences locales pour dynamiser la gestion forestière et les entreprises d'exploitation sur l'ensemble du territoire régional,
- La première transformation des bois dans une optique de valorisation optimale : bois d'œuvre, bois énergie, bois d'industrie, chimie du bois,
- L'installation d'activités en lien avec la construction bois (menuiserie, habitat, isolation par l'extérieur et bardage, mobilier intérieur, mobilier urbain, ...) pour lesquels il existe une forte demande,
- L'implantation d'un centre de formation professionnelle initiale et continue autour des métiers du bois,

- L'implantation d'un centre de recherche et d'innovation autour du bois (chimie du bois notamment).

Les résultats de l'étude doivent permettre de répondre aux principales interrogations suivantes :

- Quels sont les besoins de la filière en matière d'outils industriels structurants, de formation et de recherche pour assurer son développement au regard de l'évolution des marchés et des ambitions des schémas régionaux,
- Quels sont les atouts et contraintes du site de Gardanne pour accueillir les outils permettant ce développement,
- Quels impacts pour les territoires concernés (Métropole Aix Marseille) en termes économique, d'emplois, de formation, d'attractivité,
- Quels impacts pour la filière régionale dans son ensemble ? Comment intégrer ces outils en respectant un équilibre sur l'ensemble du territoire ?
- Quelles possibilités d'aménagement concret de ce pôle forêt bois pour quels types d'investisseurs potentiels ?

Pour des raisons liées à la conjonction de plusieurs facteurs, l'étude a pris du retard et se terminera dans le courant du deuxième semestre 2022. Les raisons de ce retard sont liées aux facteurs suivants :

- Suite aux difficultés rencontrées par la papèterie Fibre Excellence à Tarascon fin 2020, la partie prospective des débouchés Bois Energie-Bois Industrie a été retardée pour s'articuler et être cohérente avec les résultats d'études lancées par d'autres régions qui partagent les mêmes ambitions que la Région Provence Alpes Côte d'Azur sur le développement de la filière forêt-bois, (régions Occitanie, Bourgogne Franche-Comté et Auvergne, Rhône-Alpes) ;
- L'activité intense de la filière bois en 2021, notamment des transformateurs et constructeurs bois, a retardé les enquêtes sur l'étude emplois-compétences ;
- Par ailleurs le projet de pôle d'excellence forêt-bois étant lié notamment sur l'installation d'une scierie de résineux sur le site de la centrale thermique de Gardanne/Meyreuil, les conflits sociaux qui ont perturbé la Centrale n'étaient pas de nature à rassurer certains porteurs de projets suivis dans le cadre de l'étude.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° ENV 001-2808/17/CM portant sur la généralisation de l'exercice de la compétence « Milieux Forestiers » à l'ensemble du territoire métropolitain.

- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération AGRI 003-10443/21/BM du 7 octobre 2021 attribuant une subvention de l'association FIBOIS SUD PACA pour mener une étude d'opportunité de développement d'un pôle d'excellence forêt-bois sur le territoire de Gardanne/Meyreuil ;

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'étude d'opportunité de développement d'un pôle d'excellence forêt-bois sur le territoire de Gardanne/Meyreuil représente un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de préservation et de valorisation de la forêt ;
- Que le report de la restitution de cette étude en 2022 est rendu nécessaire en raison des facteurs imprévus qui ont perturbé le bon déroulement de celle-ci et ont retardé sa restitution ;
- Qu'en raison du report de la restitution de cette étude, il convient d'autoriser la signature de l'avenant prolongeant la convention initiale annexée à la délibération AGRI 003-10443/21/BM du 7 octobre 2021,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant ci-annexé relatif au report de la restitution de l'étude d'opportunité de développement d'un pôle d'excellence forêt-bois sur le territoire de Gardanne/Meyreuil.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant permettant ce report et le versement du solde de la subvention en 2022.

Article 3 :

Les crédits nécessaires au versement du solde de la subvention sont rattachés au budget principal 2021 ou 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence (BPM), gestionnaire FORET4, Section de Fonctionnement, sous politique G810, Chapitre 065, Nature 65748, Fonction 6312.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Forêts et Paysages
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN